

Acte d'engagement

Maintenance des systèmes photovoltaïques de l'académie d'Amiens

L'offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur le / /

(A renseigner par le candidat : date de remise de l'offre ou de l'offre finale en cas de remises d'offres successives).

Nom du titulaire / mandataire
Date de notification du marché
Numéro du marché
Numéro d'EJ du contrat
Montant TTC
Code CPV principal
50324200-4 - Services de maintenance préventive
Imputation
Prog. 723
Adresse de facturation
Chorus Pro : https://portail.chorus-pro.gouv.fr Numéro de SIRET de l'Etat : 110 002 011 00044 Service Exécutant (Code SE) : RECCHOR080

(Réservé pour la mention d'exemplaire unique du marché)

Le présent document tient lieu d'acte d'engagement et cahier des clauses particulières (CCP)

SOMMAIRE

1 -	OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT	3
2 -	ENGAGEMENT DU TITULAIRE OU DU GROUPEMENT TITULAIRE	4
3 -	PRIX DU MARCHE	7
4 -	SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC PAR LE TITULAIRE INDIVIDUEL OU, EN CAS GROUPEMENT, LE MANDATAIRE DUMENT HABILITE OU CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT	8
5 -	IDENTIFICATION ET SIGNATURE DE L'ACHETEUR	11
6 -	NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE	12

1 - Objet de l'acte d'engagement

1.1-Objet du marché public

Marché de maintenance préventive et corrective des systèmes photovoltaïques de l'académie d'Amiens.

Référence de la consultation : **2026_Maintenance_PV**

Le ou les lieux d'exécution des prestations sont les suivants :

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Oise (DSDEN 60)

60025 Cedex,

22 Av. Victor Hugo,

60000 Beauvais

Tél. : 03 44 06 45 00

Représentant du pouvoir adjudicateur :

Région académique Hauts-de-France

Service de région académique de la politique immobilière (SRAPI)

Cet acte d'engagement correspond à l'ensemble du marché public.

Il correspond à l'offre de base.

1.2 - Caractéristiques du marché

Marché à procédure adaptée (MAPA) selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché de services.

Le marché n'est pas alloti en vertu de l'article L. 2113-11 du code de la commande publique.

Il est établi en un (1) original dont une copie est délivrée au titulaire lors de sa notification qui vaut exécution des prestations.

1.3 - Objet du contrat

Le contrat porte sur les prestations suivantes : maintenance préventive et corrective des installations photovoltaïques appartenant à l'acheteur.

2.2 - Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

(En cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour l'exécution du marché public, le groupement d'opérateurs économiques est :
(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint OU ☐ solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

☐ conjoint OU ☐ solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	PRESTATIONS EXECUTEES PAR LES MEMBRES DU GROUPEMENT CONJOINT	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

2.3 - Compte(s) à créditer

(En cas de groupement et de paiement sur des comptes séparés, compléter l'annexe « groupement »)

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

Compte ouvert au nom de : _____

Domiciliation : _____

Code banque : |_|_|_|_|_|_|_|

Code guichet : |_|_|_|_|_|_|_|

N° de compte : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Clé RIB : |_|_|_|_|

2.4 - Avance([article R. 2191-3](#) ou [article R. 2391-1](#) du code de la commande publique)

Je renonce au bénéfice de l'avance : ☐ NON ☐ OUI
(Cocher la case correspondante.)

2.5 - Décomposition en tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

Les prestations ne sont pas réparties en lots, conformément à l'article L.2113-10 du Code de la commande publique.

2.6 - Durée d'exécution du marché public

La durée d'exécution du marché public démarre à compter de :

- ☒ la date de notification du marché public.
- ☐ la date de notification de l'ordre de service de démarrage.
- ☐ la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

La durée d'exécution du marché public est de 12 mois à compter de la date de démarrage. Il pourra être reconduit tacitement trois fois pour un an, à l'initiative du pouvoir adjudicateur. La durée totale du marché ne pourra dépasser 4 années.

Le marché public est reconductible : ☐ Non ☒ Oui

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3
- Durée des reconductions : 1 an

Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction du marché.

3 - Prix du marché

L'unité monétaire applicable au présent marché est l'euro.

Le marché est conclu à prix ferme et révisables selon les conditions définies dans l'article 11 du CCP.

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur à la date de remise de l'offre (m0, fixé en page 1 du présent acte d'engagement). Ce mois est réputé correspondre à celui de la date à laquelle le candidat a fixé son prix remis dans son offre finale. Lorsque la procédure de passation a donné lieu à une négociation, la date à prendre en compte est la date de remise de l'offre finale par le titulaire.

Le marché est rémunéré par un prix ferme global et forfaitaire dont la décomposition par éléments de mission figure à l'article ci-après.

Les montants servant de base au calcul des évolutions de la rémunération du titulaire ainsi qu'au contrôle des engagements sont exprimés en euros hors taxes.

Les prestations pour lesquelles le titulaire s'engage, seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :

Montant hors TVA :		€	
TVA au taux de	20 %	soit	€
Montant TVA incluse :		€	
Arrêté en lettres à			

Le règlement des sommes dues au titre de ce marché fait l'objet d'un paiement unique annuel.

Si cotraitance, la répartition par cotraitants est indiquée dans l'annexe financière du présent acte d'engagement.

4 - Signature du marché public par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement

Attention, si le soumissionnaire (individuel ou groupement d'entreprises) a présenté un sous-traitant au stade du dépôt de l'offre et que l'acte spécial concernant ce sous-traitant n'a pas été signé par le soumissionnaire ou membre du groupement et le sous-traitant concerné, il convient de faire signer ce DC4 par le biais du formulaire ATTR12.

3.1 - Signature du marché public par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

3.2 - Signature du marché public en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant ([article R. 2142-23](#) ou [article R. 2342-12](#) du code de la commande publique) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint OU ☐ solidaire

☐ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- ☐ pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)
- ☐ pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)
- ☐ ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.
(hors cas des marchés de défense ou de sécurité dans lequel ces documents ont déjà été fournis).

☐ Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :
(Cocher la case correspondante.)

- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
- ☐ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

5 - Identification et signature de l'acheteur

■ Désignation de l'acheteur exerçant la maîtrise d'ouvrage

Ministère	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
Département	NORD
Commune	LILLE
Service	Région académique Hauts-de-France <i>Service de région académique de la politique immobilière (SRAPI)</i> 144 rue de Bavay 59033 LILLE Cedex

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public

Madame Sophie BÉJEAN, Rectrice de région académique, Rectrice d'académie, Chancelière des Universités

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-59 du code de la commande publique, auquel renvoie l'article R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances)

Madame et Alice HERMAN
Cheffe par intérim du service de région académique de la politique immobilière (SRAPI)
144 rue de Bavay
59033 LILLE Cedex
Mail : srapi.achats@region-academique-hdf.fr

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire

Direction départementale des finances publiques de la Somme (DDFiP 80)
Adresse : 22 Rue de l'Amiral Courbet, 80000 Amiens
Téléphone : 03 22 71 42 42

Pour l'État et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Lille, le

Signature

6 - Nantissement ou cession de créance¹

(Conformément à l'article R. 2191-46 du code de la commande publique, il est possible d'utiliser soit une copie de l'original du marché, soit le certificat de cessibilité conforme à un modèle défini par arrêté du ministre chargé de l'économie)

Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de droit commun en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- ☐ la totalité du marché global dont le montant est de :
(indiquer le montant en chiffres et en lettres)

- ☐ la totalité du bon de commande n° _____ afférent au marché dont le montant est de :
(indiquer le montant en chiffres et en lettres)

- ☐ la partie des prestations évaluées à :
(indiquer le montant en chiffres et en lettres)

A Lille, le
Signature ²

¹ Partie à remplir par l'administration

² Date et signature originales

ANNEXE N° ... - GROUPEMENT

Cette annexe est à compléter pour chaque membre du groupement **uniquement en cas de paiement sur des comptes bancaires séparés**.

Cette annexe est à reproduire en tant que de besoin, une fiche par co-traitant.

Membre du groupement n°...

- Nom, prénom et qualité du signataire³ :
- Raison sociale telle que figurant au KBis :
- Nom commercial, le cas échéant :
- Forme juridique :
- Adresse de l'établissement :

- Adresse du siège social (si différente) :

- n° de téléphone :

- Courriel :

- Code APE :

- N° de SIRET :

Compte (s) à créditer⁴ :

Nom de l'établissement bancaire :

IBAN :

³ Joindre délégation de pouvoirs

⁴ Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal